



Solidarité



Mise en place d'un dispositif de soutien psychologique :

Dans la crise à laquelle nous sommes confrontés, chacun peut se trouver fragilisé psychologiquement.

Un dispositif de soutien psychologique est mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique des hôpitaux de Toulouse à l'attention des professionnels de santé, des patients, de leurs familles et de manière générale pour la population.

Un numéro unique est mis en place à l'échelle de la région Occitanie : 05.34.39.33.47

Aides aux personnes :

- La croix rouge : [Télécharger le fichier «Flyer dispositif Croix Rouge chez vous.pdf» \(275.9 KB\)](#)

- Réserve civique : le Gouvernement lance un outil qui permet de faciliter l'expression des solidarités. Il permet, d'une part, de recenser et de faire connaître les besoins des associations et des collectivités en bénévoles et d'autre part, à tout citoyen engagé de se faire connaître pour apporter son aide. Dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire, le Gouvernement a identifié quatre « missions vitales » : l'aide alimentaire et d'urgence, la garde d'enfants des soignants ou des structures de l'aide sociale à l'enfance, le lien avec les personnes fragiles isolées et la solidarité de proximité : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

- Appel à solidarité municipal lancé le 20 mars pour la mise en relation entre particuliers pour l'achat de produits de première nécessité. La Mairie a été contactée par plusieurs personnes proposant d'aider à la livraison de **produits de première nécessité** (alimentaire, médicaments) pour des personnes qui ne pourraient pas se déplacer. En effet, l'assistance aux personnes vulnérables fait partie des autorisations de déplacement.



Face à cet élan de solidarité, nous vous proposons de faire l'intermédiaire entre les personnes qui souhaiteraient cette aide, et celles qui pourraient l'apporter, afin de les mettre en relation.

Dans ce cadre, vous pouvez nous écrire à accueil.mairie@mairie-roquettes.fr, ou nous téléphoner sur l'accueil téléphonique de permanence au 06 37 99 75 58, en nous indiquant votre nom, prénom, numéro de téléphone et adresse.

Les personnes qui auraient besoin de cette aide peuvent nous contacter au même numéro en nous donnant les mêmes informations. Nous donnerons alors leur numéro de téléphone à une personne qui a proposé son aide, afin qu'ils se mettent en relation.

Les modalités de cette aide seront alors convenus directement entre les deux personnes (l'objet des achats, les modalités de remboursement,...), la Mairie ne jouant que le rôle d'intermédiaire.

La Mairie, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), gère directement la situation des personnes les plus vulnérables.

Merci pour votre solidarité, et **surtout respectez-bien les "gestes barrières" de protection lors de votre rencontre ou lors de vos achats.**

Les personnes proposant leur aide ou demandant de l'aide sont informées que le fichier dans lequel leurs coordonnées seront inscrites ne sera utilisé que dans ce cadre, et sera détruit dès que la période de confinement sera terminée.